Schuttrange, le 12 mai 2025

AVIS D'URBANISME

Il est porté à la connaissance du public que

le dossier de projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier - quartier existant, présenté et élaboré par le bureau d'ingénieurs et d'architectes LSC360 de Contern, visant la modification de la partie graphique du plan d'aménagement particulier QE, à savoir le classement de la parcelle numéro 1195/4357, sise à Munsbach, au lieu-dit « Auf dem Langenfeld », en zone BEP,

est déposé pendant 30 jours à la maison communale (2, Place de l'Église, L-5367 Schuttrange) et sur le site internet www.schuttrange.lu où le public pourra en prendre connaissance conformément aux dispositions de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

Endéans les premiers trois jours de la publication à la maison communale, le dépôt est encore publié dans au moins quatre quotidiens publiés et imprimés au Grand-Duché de Luxembourg.

Dans le délai de trente jours de la publication du dépôt du projet dans les quatre quotidiens publiés et imprimés au Grand-Duché de Luxembourg, soit du 14 mai 2025 au 12 juin 2025 inclus, les observations et objections contre le projet doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit par les personnes intéressées au collège des bourgmestre et échevins, adresse pré mentionnée.

Les personnes intéressées sont priées de prendre un rendez-vous pour une consultation du dossier.

Schuttrange, le 12 mai 2025.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Claude MARSON
Bourgmestre

c.s. Alain DOHN
Secrétaire communal